

## Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Montréal 

Séance tenue le 3 décembre 2003

Numéro de la résolution CE03 2582

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Ville-Marie (CO92 03386) », de manière à créer un secteur de hauteur de 120 m, ainsi qu'un secteur de densité de 12 sur les lots 1 338 855 et 1 338 856;
- 2- de recommander au conseil municipal :
  - de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville;
  - de signaler à l'Office de consultation publique les réserves exprimées en regard des enjeux soulevés par le projet de construction « Roc Fleuri » dans les avis formulés par les services de la Ville, le Comité consultatif d'urbanisme ainsi que le Conseil du patrimoine;
  - de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

Adopté à l'unanimité.

1031203254  
40.006

Francine SENÉCAL

Me Jacqueline LEDUC, avocate

\_\_\_\_\_  
Vice-présidente du comité exécutif

\_\_\_\_\_  
Greffière